

## REGION DE CORSE

### DELIBERATION N° 90/09 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

portant adoption d'une motion relative à la  
signature de l'avenant à la convention du  
6 Janvier 1986 sur les transports

---

#### SEANCE DU 2 FEVRIER 1990

L'an mil neuf cent quatre vingt dix, et le deux février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul de ROCCA-SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : MM.**

Pierre-Jean ALBERTINI, Alexandre ALESSANDRINI, Nicolas ALFONSI, Henri ANTONA, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Dominique BALDACCI, Dominique BIANCHI, Antoine BIGGI, Dominique BUCCHINI, Antoine CANIONI, Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Denis CELLI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Charles COLONNA, Jean COLONNA, Laurent CROCE, Albert FERRACCI, Jules Laurent FERRANDI, Marcel FEYDEL, Jacques FIESCHI, Jean GAFFORY, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, François Marie GERONIMI, Paul GIACOBBI, Charles LEONELLI, Antoine-Louis LUISI, Dominique MARI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Alain ORSONI, Ange PANTALONI, Paul PATRIARCHE, François PIAZZA ALESSANDRINI, Paul-Donat POLI, Jean-Paul de ROCCA-SERRA, Paul SCARBONCHI, Michel STEFANI, Marc VALERY, Xavier VILLANOVA, Fernand VINCENNELLI.

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Vincent AVOGARI DE GENTILI  
M. Pascal ARRIGHI à M. Xavier VILLANOVA  
M. Jean-Baptiste BIAGGI à M. Denis CELLI  
M. Paul BUNGELMI à M. Albert FERRACCI  
M. Joseph-Ferdinand CHIARELLI à M. Jean COLONNA  
M. Joseph MARIOTTI à M. Jean CASTA  
M. Jules-Paul NATALI à M. François PIAZZA ALESSANDRINI  
M. Louis-Ferdinand de ROCCA-SERRA à M. Emile MOCCHI  
M. Max SIMEONI à M. Jacques FIESCHI

## **ETAIENT ABSENTS : MM.**

François ALFONSI, Jean BAGGIONI, Léonard BATTISTI, Antoine GAMBINI, Ours Ange Pierre GRIMALDI, Toussaint LUCIANI, Jean MOTRONI, François-Dominique PELLONI, Pierre-Timothée PIERI, Jérôme POLVERINI, Pascal POZZO DI BORGIO.

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 82.214 du 2 mars 1982, portant statut particulier de la Région de Corse : organisation administrative,
- VU** la loi n° 82.659 du 30 juillet 1982, portant statut particulier de la Région de Corse : compétences,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 52,
- VU** la motion déposée par M. Pierre-Philippe CECCALDI,

## **APRES EN AVOIR DELIBERE**

### **ARTICLE PREMIER :**

**ADOpte** la motion dont la teneur suit :

"L'Assemblée de Corse,

Inquiète des lenteurs de services de l'Etat qui risquent de pénaliser la mise en place de la Compagnie Régionale en ne rendant pas possible, notamment les accords financiers à arrêter avec l'Office des Transports de la Région de Corse,

**DEMANDE** instamment au représentant de l'Etat de faire activer la mise au point et la signature de l'avenant à la convention du 6 janvier 1986 relative aux transports.

### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Région de Corse.

AJACCIO, le 2 FEVRIER 1990

Pour copie certifiée conforme  
à l'original,

Le Secrétaire Général

Le Président de l'Assemblée de Corse

J.D. PIANELLI

Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA